

Éric DELAFOY

Directeur communication & marque, culture, tourisme et sport

01 39 07 70 59

06 07 11 84 52

edelafoy@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 27 juin 2025



SOMMAIRE

MOBILITÉ DURABLE

- > Deuxième convention de financement pour le Tram 13
- > Prolongement du RER E à l'Ouest
- > Aménagement du futur pôle gare EOLE de POISSY

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- > Adoption du Contrat Rural de Jouy-Mauvoisin et du Contrat Rural et du Contrat Rural Yvelines + de Goupillières
- > Subventions pour la lutte contre la précarité alimentaire et contre les violences intrafamiliales et soutien aux acteurs locaux des solidarités

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- > VerdY, un partenariat énergétique vertueux

PROMOTION DU TERRITOIRE

- > Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison Zola - Musée Dreyfus

PROTECTION DE L'ENFANCE

- > Contrat de collaboration de recherche entre le Conseil départemental et l'École Normale Supérieure en matière de protection de l'Enfance



© CD 78

Tram 13 en gare de Saint-Germain-en-Laye

MOBILITÉ DURABLE

Deuxième convention de financement pour le Tram 13

Lors de la séance du 27 juin, le Conseil départemental a approuvé la deuxième convention de financement des travaux (REA 2) pour la réalisation de l'extension du Tram 13 entre les arrêts Saint-Germain-en-Laye et Achères.

L'objectif de cette ligne est de répondre à la demande croissante des déplacements dans les Yvelines et d'assurer la desserte des pôles urbains avec la mise en place de correspondances efficaces avec d'autres lignes majeures (RER A, RER E, ligne L). La phase 1 du Tram 13, mis en service en juillet 2022, a permis de relier Saint-Germain-en-Laye RER au Nord à Saint-Cyr-l'École RER au Sud.

La phase 2 consiste à prolonger la ligne jusqu'à Achères via le centre-ville de Poissy.

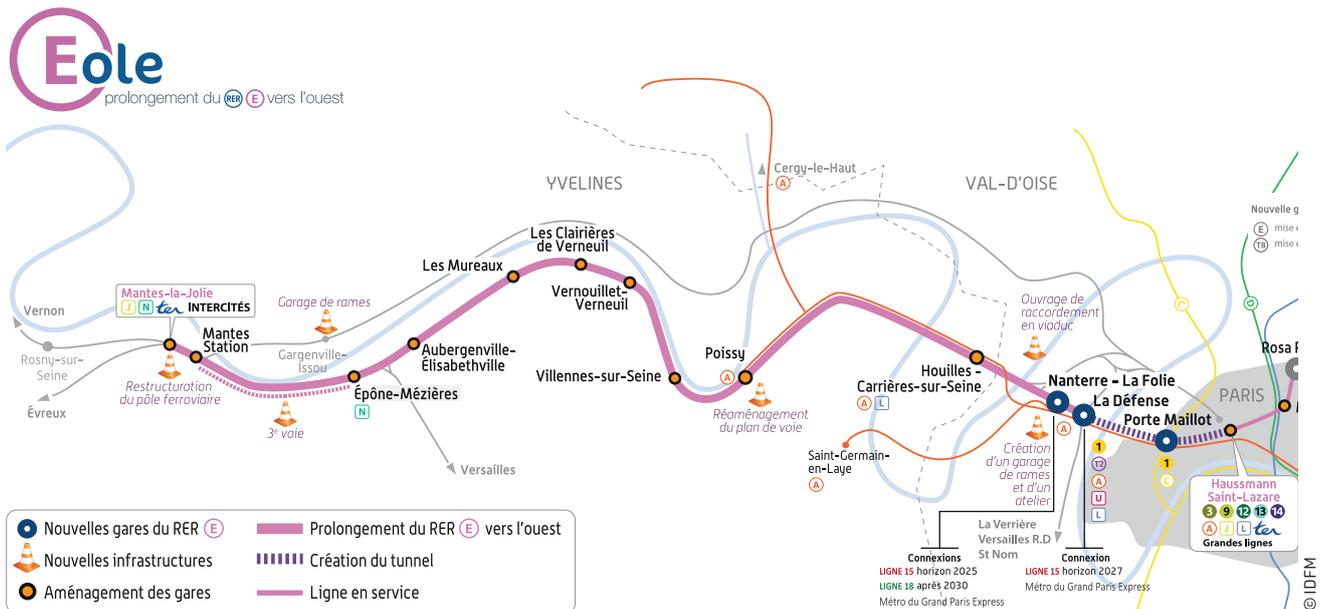
La signature de cette convention définit les modalités des financements accordés par les financeurs (État, Région Île-de-France et Département des Yvelines) aux maîtres d'ouvrages (Île-de-France Mobilités et SNCF Réseau).

La participation
départementale
réservée à cette
convention s'élève à

18,73 M€

soit 30 % d'un coût global
de 62,4 M€ complété par
la Région IDF (49 %)
et l'État (21 %)

Prolongement du RER E à l'Ouest



En matière de transports en commun, le Conseil départemental a aussi approuvé deux conventions de financement des travaux nécessaires à la future mise en circulation du prolongement du RER E.

Le Conseil départemental a approuvé la septième convention de réalisation du RER E, dite REA n°7, qui solde le financement initial. Pour rappel, le projet EOLE a été lancé en 2016 par l'approbation d'un protocole cadre de financement estimé 4 928 M€, pour lequel, le Département contribuait initialement à hauteur de 200 M€.

En déclinaison de ce protocole cadre, entre octobre 2016 et mars 2023, l'Assemblée départementale a déjà adopté 6 conventions successives de réalisation, dites « conventions de REA », afin de concrétiser les engagements financiers du Département au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Elles représentent 199,3 M€ soit 99,6 % de sa participation.

L'approbation de la convention REA n°7, d'un montant de 880 000 € solde le financement du Département. **Une somme qui couvre les investissements liés à des frais de travaux dans différentes gares et des ateliers de maintenance et aussi des frais de pilotage du projet, comme la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.**

Pour autant, cette convention ne prend pas en compte les coûts de réactualisation dont chaque convention doit faire l'objet afin de couvrir le coût réel définitif. Depuis 2016 chaque montant engagé a été calculé sur la base d'un taux d'actualisation dont la valeur a été fixée à 1,8 %/an. Par conséquent, et bien que les 200 M€ initialement prévus aient été atteints, chaque engagement doit être recalculé au regard des indices réels à date, durant la période 2016 à 2025. Il s'avère que ces indices ont fortement été impactés par les contextes économiques et sanitaires, soit une augmentation de l'ordre leur part de 37,7 %.

Une ultime convention prenant en compte l'évolution de ces indices sera étudiée par le Conseil départemental dans les mois à venir.

Le cinquième protocole relais relatif aux engagements financiers supplémentaires liés aux surcoûts du projet EOLE a également été adopté. Il est d'un montant de 13,2 M€ sur un total de 200 M€ (le reste étant pris en charge par la Société des Grands Projets pour 176 M€ et par le Département des Hauts-de-Seine pour 10 M€).

L'approbation de ce protocole par les conseillers départementaux est d'autant plus importante qu'elle permet d'engager les marchés nécessaires à la poursuite du projet sans nouveau retard. Initialement, la mise en service du RER EOLE jusqu'au Mantois était attendue pour 2027. Néanmoins, compte tenu de retard dans la mise en œuvre du système d'exploitation, SNCF Réseau a annoncé que celui-ci fonctionnerait en mode dégradé jusqu'en 2029.

Face à l'urgence de devoir poursuivre ce projet sans accumuler d'autres retards, les financeurs, dont le Département, ont accepté de couvrir ces surcoûts. C'est pourquoi, entre avril 2021 et septembre 2024, l'Assemblée départementale a approuvé quatre protocoles relais complémentaires.

Dans ces conditions, le financement départemental aura évolué de 200 M€ à 338 M€.

Au total, le coût du projet EOLE, estimé en 2016 à 3,7 milliards d'euros, est désormais de 5,4 milliards d'euros (montant encore à affiner) soit une augmentation de 45 %.



© CD 78

Le pôle gare de Poissy va considérablement évoluer dans les années à venir

Faire du pôle gare de Poissy une référence en la matière

Dans le cadre de l'arrivée d'EOLE sur le territoire Yvelinois, le Département contribue à l'aménagement des différents pôles gares majeurs afin d'offrir aux usagers des espaces publics de qualité.

Les conseillers ont adopté une convention de financement de 1,4 M€ pour le pôle gare de Poissy soit 25 % du budget global, aux côtés de la Région Ile-de-France (35 %), de la Communauté Urbaine GPS&O (25 %) et de l'Etat (15 %).

Le réaménagement de cette gare d'intérêt régional améliorera l'intermodalité et l'attractivité du pôle au regard des mutations urbaines qui s'opèrent à Poissy. Ces travaux permettront aussi de réorganiser les trois gares routières actuelles en une unique « éco-stations bus », de réhabiliter les deux parking-relais (soit 1 026 places). L'objectif est aussi de réaliser des aménagements de voirie dédiés aux mobilités douces pour faciliter le rabattement des piétons et des cycles et créer 602 places de stationnement pour les vélos.

Enfin, les élus ont aussi validé la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le pôle gare de Poissy.

Compte tenu de l'imbrication des routes départementales et des voiries communautaires dans la ville de Poissy, **les élus ont logiquement approuvé la désignation de la CU GPS&O comme maître d'ouvrage unique de l'opération**, en lui déléguant la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier départemental, actuel et futur. Une décision qui permettra d'optimiser le déroulé des travaux afin de minimiser les retards de livraison. Cette convention est sans participation financière départementale et ne donne pas lieu à une rémunération de la Communauté urbaine.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Adoption de nouveaux contrats ruraux en faveur de Jouy-Mauvoisin et Goupillières

Malgré un contexte budgétaire difficile, le Département continue d'apporter son soutien aux communes rurales. L'Assemblée a choisi d'attribuer de nouveaux contrats ruraux aux communes de Goupillières et Jouy-Mauvoisin.



L'église Saint-Germain à Goupillières

Premier partenaire financier des communes rurales yvelinoises, le Département soutient leurs projets au moyen du Contrat rural (CR), proposé par le Département et la Région, et du Contrat rural Yvelines + (CRY+) porté par le Département pour compléter les financements du Contrat rural, permettant ainsi de réduire significativement le reste à charge des communes. Ces contrats concernent exclusivement les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants.

Malgré les difficultés financières, de 2020 à 2024, 90 Contrats ruraux, dont 72 (80 %) ont bénéficié du CRY+, représentant un financement départemental total de 17,9 M€. En juin 2025, le Conseil départemental a adopté deux contrats ruraux complétés d'un Contrat rural Yvelines+, au bénéfice des communes de Goupillières et de Jouy-Mauvoisin, pour soutenir la réalisation de trois projets d'un coût total de 1,4 M€. À

L'engagement du Département au titre de ces contrats s'élève à 392 305 €, réparti de la manière suivante :

- **Goupillières** : 272 500 € (150 000 € au titre du Contrat rural et 122 500 € au titre du Contrat rural Yvelines+) ;
- **Jouy-Mauvoisin** : 119 805 €.

Pour la commune de Goupillières, plusieurs travaux dont le coût total s'élève à 970 031€ - sont prévus : **enfouissement des réseaux (43 384 € de subvention), démolition et reconstruction de l'ALSH, rénovation de la cour et du préau et création de sanitaires couverts** (229 116 € d'aide départementale), avec un démarrage en septembre 2025.

À Jouy-Mauvoisin, **l'aménagement d'un dortoir et la rénovation de bâtiments communaux**, dont le coût total s'élève à 399 350€, sont à l'ordre du jour. Les travaux devraient débuter dès janvier 2026. À noter que ces deux communes yvelinoises ont été **accompagnées par les services de l'agence technique départementale IngénierY'**.

Les versements de ces subventions seront en deux temps : **un premier versement de 50 % après réalisation de 50 % du projet subventionné et le solde à l'achèvement du projet**, sur présentation des factures acquittées.

Subventions pour la lutte contre la précarité alimentaire et contre les violences intrafamiliales et soutien aux acteurs locaux des solidarités

Dans le cadre de l'action départementale de solidarité, les élus ont voté l'attribution de subventions aux associations et acteurs locaux qui agissent auprès des Yvelinois les plus fragiles.

- **373 000 € de subventions pour lutter contre la précarité alimentaire**

La précarité alimentaire désigne une situation dans laquelle une personne ou un ménage n'a pas un accès régulier, suffisant et digne à une alimentation saine, variée et équilibrée, soit pour des raisons économiques, géographiques, sociales ou de santé.

Lors de la séance départementale du 27 juin 2025, les élus ont voté une subvention de 238 000 € pour les associations de distribution alimentaire (Les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Catholique, la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France, le Secours Populaire) et 135 000 € pour les associations locales engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un bassin de vie.

A ces subventions, s'ajoutent 250 000 € d'aides individuelles. **En 2024, 2 015 aides ont été sollicitées pour 1 731 familles.** Malgré un budget restreint de près de 60 %, les familles sollicitant un soutien alimentaire auprès des travailleurs sociaux du Département, dans le cadre de leur accompagnement social, ont pu y avoir accès en complémentarité des aides proposées par les associations dédiées.

€ En 2025, le coût global porté par le Département des Yvelines pour lutter contre la précarité alimentaire serait de 623 000 € dont 373 000 € au titre des subventions de fonctionnement et 20 000 € au titre des subventions d'investissement.

- **158 750 € de subventions pour lutter contre les violences intrafamiliales**

Le Département a pour ambition de développer la prise en charge et le suivi efficace des victimes de violences intra-familiales. Pour cela, il s'appuie sur des associations déjà présentes sur le territoire.

Ainsi, une subvention de 110 000 € a été accordée à l'association Women Safe & Children. Au sein d'un même lieu, appartenant au Département (rue Armagis à Saint-Germain-en-Laye), les professionnels de « Women safe & children » travaillent ensemble autour de la prise en charge globale des femmes et des mineurs victimes de toutes formes de violences les impactant gravement, laissant apparaître des symptômes psycho-traumatiques. Cela consiste en un accompagnement médico-social, psychologique, éducatif et juridique. Cette association a pris en charge plus de 5 600 femmes et 350 mineurs en 10 ans.



Les élus accordent également une subvention de 48 750 € pour soutenir 16 actions portées par des associations locales engagées dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

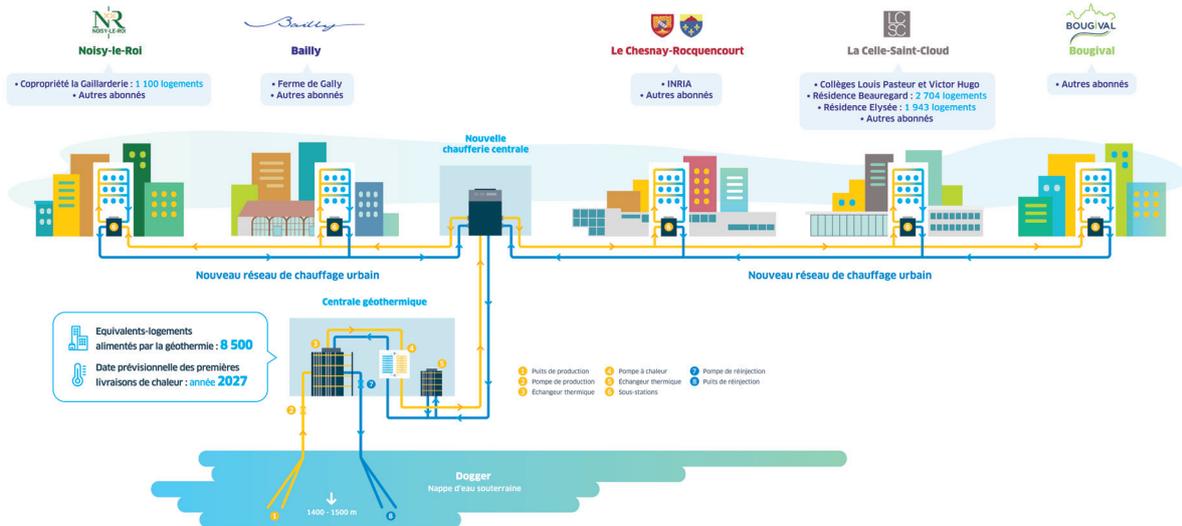
📋 Au niveau national en 2024, près de 243 000 victimes de violences conjugales ont été recensées dont la moitié était des mineurs (source : ministère de l'Intérieur).

Dans les Yvelines en 2024, près de 1 755 victimes de violences intrafamiliales ont été prises en charge par les services départementaux et près de 1 052 Informations Préoccupantes ont été adressées à la CRIP, cellule de recueil des informations préoccupantes du Département, pour des mineurs en risque de danger dans le cadre de violences intrafamiliales.

- **289 880 € pour soutenir les associations yvelinoises de proximité**

Le Département soutient 77 actions portées par des associations et acteurs locaux. **Il s'agit d'actions menées en grande proximité par des associations reconnues pour leur expertise à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'un bassin de vie, afin d'aller-vers les publics les plus éloignés, notamment dans les zones rurales, périphériques et urbaines prioritaires pour nos politiques départementales.** Ces acteurs locaux mènent des actions de prévention et de sensibilisation en lien avec les services territoriaux du Département vers lesquels sont orientés les usagers relevant de nos dispositifs de droit commun.

Projet de géothermie pour cinq communes de Versailles Grand Parc Nord



© Engie

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

VerdY, un partenariat énergétique vertueux

Augmentation de capital de la SAS VerdY pour la production de chaleur renouvelable par géothermie au profit de cinq communes : le Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Noisy-le-Roi, La Celle-Saint-Cloud et Bougival (885 000 €).

Le développement de VerdY est le résultat de trois années de réflexion et de coconstruction entre les équipes d'ENGIE Solutions, le Département des Yvelines, le Sigeif, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, et le SEY, Syndicat d'énergie des Yvelines. Objectif : offrir au territoire un service de production de chaleur vertueux, décarboné et contribuant à stabiliser les coûts face à la volatilité des prix des énergies fossiles.

Ce partenariat local s'appuie sur la création d'une société dédiée nommée VerdY, détenue à 75 % par ENGIE Solutions, 15 % par le Département des Yvelines, 5 % par le Sigeif et 5 % par le SEY. Pour chauffer grâce à la géothermie, la future centrale géothermique VerdY exploitera la chaleur présente dans le sous-sol pour alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire **9 000 équivalents-logements** répartis sur les communes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de géothermie du Chesnay-Rocquencourt porté par la SAS Géomy qui doit alimenter dès 2025 la copropriété de Parly 2 (7 500 logements) et de nombreux équipements publics notamment l'hôpital André Mignot et le collège Charles Péguy.

Forer aujourd'hui pour chauffer demain

Le forage géothermique démarrera dès l'été 2025. Deux puits seront forés entre juillet et décembre 2025, sur un terrain de 4 500 m² appartenant au Département des Yvelines et situé au cœur de la boucle Ouest d'accès entre la D186 et la D307, sur la commune du Chesnay-Rocquencourt. Après le forage, les équipes

d'ENGIE Solutions et leurs partenaires entameront la construction de la centrale de production VerdY. Celle-ci sera juxtaposée à Géomy, une autre centrale géothermique actuellement en construction sur la boucle Est d'accès entre la D186 et la D307, sur un terrain mis à disposition par le Département, également actionnaire de ce projet.

Afin de pouvoir financer le projet de géothermie profonde d'un montant de 33,5 M€, la société VerdY souhaite procéder à une augmentation de capital de 5,9 M€ afin d'atteindre un capital de 6 M€. Les élus ont accepté lors de la séance publique du 27 juin 2025 que le Département des Yvelines prenne part à l'augmentation de capital de la SAS VerdY à hauteur de sa prise de participation initiale à savoir 15 %, soit 885 000€ pour atteindre une participation d'un montant total de 900 000€.

VerdY à terme

- **9 000 équivalents-logements chauffés sur 5 communes yvelinoises**
- **92 GWh de production annuelle**
- **20 300 tonnes de CO₂ évitées par an, l'équivalent de 11 500 A/R Paris-New York en avion**
- **Une énergie locale qui ne nécessite pas de transport**
- **Un prix de l'énergie plus stable, moins dépendant des fluctuations du marché des énergies fossiles, bénéficiant d'une TVA réduite à 5,5 %**
- **33,5 M€ d'investissement**



© Maison Zola - Musée Dreyfus

PROMOTION DU TERRITOIRE

Attribution d'une subvention à l'association Maison Zola - Musée Dreyfus

Premier partenaire financier des communes rurales yvelinoises, le Département apporte une nouvelle fois son soutien à l'association Maison Zola-Musée Dreyfus avec une subvention de 35 000€.

Inauguré en 2021 après plusieurs années de restauration, **le site Zola-Dreyfus à Médan constitue un ensemble patrimonial unique en France.** Il honore l'engagement de l'auteur Émile Zola dans l'Affaire Dreyfus, événement fondateur des luttes pour la justice, les Droits de l'homme et la vérité.

Depuis 2009, le Département soutient l'association Maison Zola-Musée Dreyfus et l'accompagne dans ses projets d'investissement et de développement. **Ce lieu a démontré son rôle majeur dans l'accès au patrimoine historique yvelinois,** en s'inscrivant notamment dans les dispositifs citoyens portés par le Département, en particulier auprès des collégiens, des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance et depuis peu, des seniors. Son engagement dans ce programme, aux côtés d'autres lieux patrimoniaux partenaires, **permet la mise en place d'un parcours unique et immersif qui donne du sens à l'histoire,** tout en restant accessible à un large public.

En 2024, pour sa 2^e édition, l'établissement culturel a accueilli 18 classes dans le cadre du Parcours Engagement Citoyen en Yvelines, avec un atelier sur la caricature. Au regard des retours positifs obtenus autour du parcours départemental et de la qualité du partenariat établi, **l'aide départementale est reconduite en 2025.**

L'an dernier, le Département avait octroyé une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 35 000 € pour pallier les difficultés financières importantes de l'association et lui permettre de maintenir ses activités, entre autres auprès des jeunes publics. Ce soutien traduit la volonté du Département d'inscrire dans la durée, son appui à des lieux porteurs de sens et de citoyenneté.

Cette année, **le Département a choisi d'attribuer une nouvelle subvention de 35 000€ à la Maison Zola - Musée Dreyfus.** Ce soutien sera encadré par une convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'un an. L'objectif : consolider les efforts engagés et ancrer davantage l'action de ce site historique dans le paysage culturel des Yvelines.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Contrat de collaboration de recherche entre le Département et le laboratoire de Neurosciences Cognitives et Computationnelles de l'École Normale Supérieure



© CD 78

Le Département porte une stratégie ambitieuse en matière de prévention et de protection de l'enfance visant à agir sur l'ensemble des champs (promotion de la santé, soutien éducatif, insertion, accompagnement vers l'autonomie...) et **garantir une pleine égalité des chances à destination des enfants protégés**.

De nombreuses mesures sont mises en place pour accompagner les enfants et adolescents confiés au Département. La collectivité souhaite par cette collaboration avec des chercheurs, **évaluer ces mesures et leurs impacts, afin d'avoir une meilleure connaissance du profil des enfants et favoriser l'émergence de nouvelles réponses toujours plus adaptées**.

Depuis janvier 2025, le projet de refonte de l'IPEA (Institut du psycho-traumatisme de l'enfant et de l'adolescent) a permis l'intégration fonctionnelle de l'équipe de recherche composée de 3 chercheurs au sein de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, dont les missions s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- 1 | la recherche en épidémiologie cognitive et développementale, visant à explorer et mieux comprendre les facteurs qui influencent la santé mentale et le développement des enfants protégés,
- 2 | l'évolution des pratiques professionnelles, notamment par la conception et l'implémentation d'outils numériques facilitant l'évaluation et le suivi de la santé mentale des jeunes,
- 3 | l'évaluation des politiques publiques afin d'optimiser les dispositifs d'accompagnement des jeunes en protection de l'enfance.

dossier de presse

Éric DELAFOY

Directeur communication & marque, culture, tourisme et sport

01 39 07 70 59

06 07 11 84 52

edelafoy@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  Département des Yvelines



Yvelines
Le Département